



ATTESTATION D'ASSURANCE

La Société AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE, Société Anonyme de droit français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 4 rue Jules Lefebvre 75426 PARIS CEDEX 09, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste avoir délivré, à effet du 01 01 2004, à la Société :

SOUCHIER
ZI Torcy Nord – BP 2
77201 MARNE LA VALLEE

un contrat d'assurance « MULTIGARANTIES ENTREPRISE DE CONSTRUCTION » n° 41500807520 ayant pris effet le 01.01.2001 par l'intermédiaire de la Société de Courtage d'Assurances RCB – 2 Avenue Jeanne 92600 ASNIERES SUR SEINE et garantissant :

Sa Responsabilité Civile Décennale en vertu des Articles 1792 et 1792.2 du Code Civil et résultant de travaux exécutés ou donnés en sous-traitance,

Les dommages matériels subis par la construction, de la nature de ceux visés aux Articles 1792 et 1792-2 du Code Civil, qui apparaîtraient après réception, pendant l'année de garantie de parfait achèvement (Article 1792-6 du Code Civil) et résultant de travaux exécutés ou donnés en sous-traitance.

Le contrat dont il s'agit comporte le maintien de la garantie pour la durée de la responsabilité pesant sur l'assuré suivant le principe de la capitalisation pour les travaux dont la date de la DROC s'inscrit dans la période de validité du contrat.

Montant de la garantie : 7 000 000 € par chantier.

Les dommages matériels à la charge de l'assuré en vertu des obligations des Articles 1788 et 1790 du Code Civil, atteignant les travaux de l'assuré, pour autant qu'ils n'aient pas encore été réceptionnés,

Sa Responsabilité Civile en raison des préjudices causés à autrui tant avant qu'après réception des travaux (Article 18 des Conditions Générales).

ACTIVITES ASSUREES : Fabrication, vente et mise en œuvre de tous systèmes de désenfumage, aération, asservissement et sécurité incendie, y compris tous les travaux d'entretien et de maintenance, toutes ces activités pouvant être réalisées avec des procédés de Technique Non Courante sous CCT approuvé par Contrôleur Technique Agréé ou Conseiller en Maîtrise des Risques.

LA PRESENTE ATTESTATION DELIVREE POUR LA PERIODE ALLANT DU 01.01.2007 au 31.12.2007, NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR EN DEHORS DES CLAUSES ET LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Paris, le 18.12.2006

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
Société Anonyme de droit français, régie par le Code des Assurances
au capital de 190 069 080 euros - 399 227 354 Paris
Siège Social : 4 rue Jules Lefebvre
75426 Paris Cedex 09
Tél. + 33 1 56 92 80 00 - Fax : + 33 1 56 92 80 01
www.axa-corporatesolutions.com